

DÉLIBÉRATION 2022 14 – Approbation du compte administratif 2021 « BUDGET ANNEXE »

Séance du Comité syndical du 31 mars 2022, à distance

EXPOSÉ DES MOTIFS

Conformément à la réglementation en vigueur, l'ordonnateur est tenu de rendre compte des opérations budgétaires exécutées sur chaque exercice comptable. Le compte administratif est le document qui récapitule les réalisations effectives de l'exercice N-1, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice 2021 de l'ordonnateur et doit être approuvé par l'assemblée délibérante. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, les écritures dégagent en synthèse les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	50 526 761,11	49 921 026,77
	Section d'investissement	16 101,68	55 614,70
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		349 496,42
	Report en section d'investissement (001)		27 172,78
TOTAL		50 542 862,79 =A+B+C+D	50 353 310,67 =G+H+I+J

RESTES A RÉALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	=K+L
RESULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	50 526 761,11 =A+C+E	50 270 523,19 =G+I+K
	Section d'investissement	16 101,68 =B+D+F	82 787,48 =H+J+L
	TOTAL CUMULE	50 542 862,79 =A+B+C+D+E+F	50 353 310,67 =G+H+I+J+K+L

Dépenses de fonctionnement :

50,52 M€ ont été dépensés cette année pour 52,71 M€ de crédits initialement votés :

- 48,9 M€ concernent le paiement du marché Velib' :
 - 40,97 M€ pour le forfait et BPU et autres commandes (neutralisations, déposes de stations...);
 - 0,34 M€ concerne un acompte pour la commande de nouvelles stations ;
 - 0,11 M€ pour l'exploitation des vélos à assistance électrique supplémentaires ;
 - 1,16 M€ pour l'indemnité vol et vandalisme ;
 - 3,18 M€ pour l'intéressement sur les recettes
 - 1,99 M€ pour la surutilisation des vélos à assistance électrique (avenant 8).
- 1,32 M€ au titre des frais de personnel contre 1,33 M€ en 2020.
- 0,27 M€ de charges à caractère général contre 0,21 M€ en 2020.

Recettes de fonctionnement :

Le budget annexe Velib' a enregistré 49,92 M€ de recettes en 2021, pour 52,36 M€ budgétés durant l'année.

- 29,51 M€ de contributions des collectivités, soit 24,3 M€ des collectivités plus 5,21 M€ de la Métropole du Grand Paris ;
- 20,2 M€ de recettes usagers soit un niveau quasiment similaire à 2020 ;
- 0,56 M€ au titre des remboursements de neutralisations et déposes contre 0,28M€ en 2020.

Résultat de fonctionnement (déficit) : - 605 734,34 €

Le déficit de la section de fonctionnement s'explique principalement du fait de l'impact de la crise sanitaire générant une baisse du recours au service, engendrant de fait un niveau de recettes usagers inférieur à nos prévisions budgétaires.

Dépenses d'investissement :

16 101,68 € ont été dépensés cette année pour 87 787,48 € de crédits initialement votés :

- 10 000 € au titre des remboursements de cautions des neutralisations.

Recettes d'investissement :

Le budget annexe Velib' a enregistré 55 614,70 € de recettes en 2021 pour 87 787,48 € budgétés dans l'année.

- 55 000,00 € au titre des cautions de neutralisations.
- 614,70 € d'opérations d'ordre.

Résultat d'investissement (excédent) : + 39 513,02 €

Il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'examiner et d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Velib' Métropole joint en annexe.

Je vous prie, mes cher.e.s collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**DÉLIBÉRATION 2022 14 –
Approbation du compte administratif 2021 « BUDGET ANNEXE »**

Séance du Comité syndical du 31 mars 2022, à distance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu le rapprochement des comptes entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du comptable public,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole et notamment l'article 14,
Vu l'avis du Comité syndical intervenant en substitution du Conseil d'exploitation,
Considérant que Monsieur Patrice Pattée a été désigné pour présider l'adoption du compte administratif,
Considérant que Monsieur Sylvain Raifaud, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Patrice Pattée pour le vote du compte administratif,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1^{er} : DONNE ACTE des opérations effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice 2021 présentées dans le compte administratif joint en annexe. Ci-dessous la synthèse par section :

Section Fonctionnement :

- Recettes : **49 921 026,77 euros**
- Dépenses : **50 526 761,11 euros**

Soit un déficit de fonctionnement de l'exercice 2021 : - **605 734,34 euros**.

Soit un résultat global cumulé de fonctionnement de : - **256 237,92 euros**, compte tenu de l'excédent 2020 reporté de : + **349 496,42 euros**.

Section Investissement :

- Recettes : **55 614,70 euros**
- Dépenses : **16 101,68 euros**

Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2021 de : + **39 513,02 euros**.

Soit un résultat global cumulé d'investissement de : + **66 685,80 euros**, compte tenu de l'excédent reporté de 2020 : + **27 172,78 euros**.

Soit un DEFICIT global de clôture 2021 : - 189 552,12 euros

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats sont présentés par chapitre dans l'annexe jointe.

Le Président,
Patrice Pattée

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGIE VELIB - AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20002162400040

POSTE COMPTABLE : DRFIP IDF PARIS

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : RÉGIE AUTONOME VELIB' (3)

ANNEE 2021

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	19
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	20
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	21
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	22
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	23
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	Sans Objet
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	Sans Objet
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	24
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	26

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 67890	AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE RÉGIE AUTONOME VELIB'	CA 2021
----------------------------	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0.00	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.00	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	50 526 761,11	G	49 921 026,77
	Section d'investissement	B	16 101,68	H	55 614,70
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	349 496,42 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	27 172,78 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	50 542 862,79	= G+H+I+J	50 353 310,67
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	50 526 761,11	= G+I+K	50 270 523,19
	Section d'investissement	= B+D+F	16 101,68	= H+J+L	82 787,48
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	50 542 862,79	= G+H+I+J+K+L	50 353 310,67

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général	0,00			
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00			
014	Atténuations de produits	0,00			
65	Autres charges de gestion courante	0,00			
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00			
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	0,00			
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)	0,00			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00
13	Subventions d'investissement	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00			0,00

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - RÉGIE AUTONOME VELIB' - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	51 205 455,13	48 868 435,80	323 693,47	0,00	2 013 325,86
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 482 400,00	1 329 141,52	0,00	0,00	153 258,48
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,62	0,00	0,00	9,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		52 687 865,13	50 197 577,94	323 693,47	0,00	2 166 593,72
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	4 875,00	0,00	0,00	25 125,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		52 717 865,13	50 202 452,94	323 693,47	0,00	2 191 718,72
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	614,70	614,70			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		614,70	614,70			0,00
TOTAL		52 718 479,83	50 203 067,64	323 693,47	0,00	2 191 718,72
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	4 962,66	0,00	0,00	1 037,34
70	Produits services, domaine et ventes div	22 117 983,41	20 210 784,09	1 560,00	0,00	1 905 639,32
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 245 000,00	29 504 000,00	6 000,00	0,00	735 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	188 143,30	0,00	0,00	-188 143,30
Total des recettes de gestion courante		52 368 983,41	49 907 890,05	7 560,00	0,00	2 453 533,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	5 576,72	0,00	0,00	-5 576,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		52 368 983,41	49 913 466,77	7 560,00	0,00	2 447 956,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		52 368 983,41	49 913 466,77	7 560,00	0,00	2 447 956,64
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 349 496,42				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	15 787,48	6 101,68	0,00	9 685,80
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	17 787,48	6 101,68	0,00	11 685,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	10 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	70 000,00	10 000,00	0,00	60 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	87 787,48	16 101,68	0,00	71 685,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	87 787,48	16 101,68	0,00	71 685,80
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	55 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	60 000,00	55 000,00	0,00	5 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	60 000,00	55 000,00	0,00	5 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	614,70	614,70		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	614,70	614,70		0,00
	TOTAL	60 614,70	55 614,70	0,00	5 000,00

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - RÉGIE AUTONOME VELIB' - CA - 2021

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 27 172,78			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	49 192 129,27		49 192 129,27
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 329 141,52		1 329 141,52
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,62		0,62
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	4 875,00	0,00	4 875,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	614,70	614,70
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		50 526 146,41	614,70	50 526 761,11
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 101,68	0,00	6 101,68
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		16 101,68	0,00	16 101,68
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 962,66		4 962,66
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	20 212 344,09		20 212 344,09
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	29 510 000,00		29 510 000,00
75	Autres produits de gestion courante	188 143,30	0,00	188 143,30
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 576,72	0,00	5 576,72
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		49 921 026,77	0,00	49 921 026,77
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				349 496,42

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	55 000,00	0,00	55 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		614,70	614,70
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		55 000,00	614,70	55 614,70
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				27 172,78

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	51 205 455,13	48 868 435,80	323 693,47	0,00	2 013 325,86
60623	Alimentation	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	730,84	0,00	0,00	-430,84
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	2 004,69	0,00	0,00	-1 004,69
60636	Vêtements de travail	3 000,00	41,15	0,00	0,00	2 958,85
6064	Fournitures administratives	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	50 821 115,91	48 781 434,52	166 552,07	0,00	1 873 129,32
61558	Entretien autres biens mobiliers	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6156	Maintenance	11 000,00	1 285,12	0,00	0,00	9 714,88
6161	Multirisques	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	1 302,65	0,00	0,00	8 697,35
6184	Versements à des organismes de formation	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
6226	Honoraires	100 000,00	43 998,00	100,00	0,00	55 902,00
6228	Divers	20 200,00	262,00	0,00	0,00	19 938,00
6233	Foires et expositions	0,00	1 750,00	0,00	0,00	-1 750,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	98,00	0,00	0,00	-98,00
6255	Frais de déménagement	0,00	789,13	0,00	0,00	-789,13
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,99	0,00	0,00	-0,99
6283	Frais de nettoyage des locaux	4 000,00	5 060,71	0,00	0,00	-1 060,71
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	200 000,00	0,00	157 041,40	0,00	42 958,60
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	514,00	0,00	0,00	-514,00
6358	Autres droits	29 139,22	29 139,00	0,00	0,00	0,22
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	25,00	0,00	0,00	-25,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 482 400,00	1 329 141,52	0,00	0,00	153 258,48
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	900 000,00	938 708,47	0,00	0,00	-38 708,47
6218	Autre personnel extérieur	155 000,00	37 820,01	0,00	0,00	117 179,99
6331	Versement mobilité	6 000,00	6 106,61	0,00	0,00	-106,61
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	206,90	0,00	0,00	93,10
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	100,00	3 151,14	0,00	0,00	-3 051,14
64111	Rémunération principale titulaires	100 000,00	71 027,05	0,00	0,00	28 972,95
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 000,00	3 085,59	0,00	0,00	1 914,41
64118	Autres indemnités titulaires	88 000,00	19 829,60	0,00	0,00	68 170,40
64131	Rémunérations non tit.	100 000,00	119 946,66	0,00	0,00	-19 946,66
64138	Autres indemnités non tit.	20 000,00	19 074,06	0,00	0,00	925,94
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	44 000,00	52 569,01	0,00	0,00	-8 569,01
6453	Cotisations aux caisses de retraites	30 000,00	28 028,22	0,00	0,00	1 971,78
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 000,00	5 630,26	0,00	0,00	-630,26
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	271,96	0,00	0,00	228,04
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6478	Autres charges sociales diverses	12 000,00	11 763,00	0,00	0,00	237,00
6488	Autres charges	15 000,00	11 922,98	0,00	0,00	3 077,02
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,62	0,00	0,00	9,38
65888	Autres	10,00	0,62	0,00	0,00	9,38
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		52 687 865,13	50 197 577,94	323 693,47	0,00	2 166 593,72
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 000,00	4 875,00	0,00	0,00	25 125,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 000,00	4 875,00	0,00	0,00	5 125,00
678	Autres charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		52 717 865,13	50 202 452,94	323 693,47	0,00	2 191 718,72
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	614,70	614,70			0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	614,70	614,70			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		614,70	614,70			0,00

AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE - RÉGIE AUTONOME VELIB' - CA - 2021

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		614,70	614,70			0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		52 718 479,83	50 203 067,64	323 693,47	0,00	2 191 718,72
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	6 000,00	4 962,66	0,00	0,00	1 037,34
6479	Rembourst sur autres charges sociales	6 000,00	4 962,66	0,00	0,00	1 037,34
70	Produits services, domaine et ventes div	22 117 983,41	20 210 784,09	1 560,00	0,00	1 905 639,32
70688	Autres prestations de services	21 767 983,41	20 059 047,21	0,00	0,00	1 708 936,20
70878	Remb. frais par d'autres redevables	350 000,00	151 736,88	1 560,00	0,00	196 703,12
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 245 000,00	29 504 000,00	6 000,00	0,00	735 000,00
74748	Participat° Autres communes	24 410 000,00	23 604 000,00	6 000,00	0,00	800 000,00
74758	Participat° Autres groupements	5 835 000,00	5 900 000,00	0,00	0,00	-65 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	188 143,30	0,00	0,00	-188 143,30
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	188 143,30	0,00	0,00	-188 143,30
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		52 368 983,41	49 907 890,05	7 560,00	0,00	2 453 533,36
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	5 576,72	0,00	0,00	-5 576,72
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	5 576,72	0,00	0,00	-5 576,72
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		52 368 983,41	49 913 466,77	7 560,00	0,00	2 447 956,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		52 368 983,41	49 913 466,77	7 560,00	0,00	2 447 956,64
Pour information		349 496,42				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	15 787,48	6 101,68	0,00	9 685,80
2181	Installat° générales, agencements	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 287,48	6 101,68	0,00	185,80
2184	Mobilier	4 500,00	0,00	0,00	4 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		17 787,48	6 101,68	0,00	11 685,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	10 000,00	0,00	60 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	70 000,00	10 000,00	0,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		70 000,00	10 000,00	0,00	60 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		87 787,48	16 101,68	0,00	71 685,80
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		87 787,48	16 101,68	0,00	71 685,80
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042*.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041*.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	60 000,00	55 000,00	0,00	5 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		60 000,00	55 000,00	0,00	5 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		60 000,00	55 000,00	0,00	5 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	614,70	614,70		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		614,70	614,70		0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		614,70	614,70		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		60 614,70	55 614,70	0,00	5 000,00
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		27 172,78			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS		A2.4

Structure	Indices sous-jacents	A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)					
		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structure contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 500.00 €			2010-02-25
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	LOGICIELS	5	25/02/2010
L	AMENAGEMENTS ET AGENCEMENTS DIVERS	10	25/02/2010
L	MOBILIER	10	25/02/2010
L	MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	25/02/2010
L	SUBVENTIONS RECUES	15	13/09/2012
L	SUBVENTIONS VERSEES	30	19/10/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		614,70	III 614,70
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		614,70	614,70
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28181	Installations générales, aménagt divers	614,70	614,70
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	614,70	0,00	27 172,78	0,00	27 787,48

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 0,00
Ressources propres disponibles	IV 27 787,48
Solde	V = IV – II (3) 27 787,48

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)		TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ATTACHE	A	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	1,00	1,00	2,00
ADJOINT TECHNIQUE	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
INGENIEUR	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TECHNICIEN	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		8,00	0,00	8,00	3,00	2,00	5,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %), présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recruté à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	IV
	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATTACHE	A	ADM	778	0,00	3-3-2°	CDD
INGENIEUR	A	TECH	739	0,00	3-3-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
ADJOINT TECHNIQUE	C	TECH	354	0,00	3-3-2°	CDD
ATTACHE	A	ADM	697	0,00	3-3-2°	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

- (1) CATEGORIES: A, B et C.
- (2) SECIEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
SU : Soutien.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachées à une filière.
- (3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).
- (4) CONTRAT : Moif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
A : autres (préciser).
- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-8 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – RÉGIE AUTONOME VELIB' – CA - 2021

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercices : 106 ;

Nombre de membres présents ou représentés : 55 ;

Nombre de suffrages exprimés : 55 ;

Votes : Pour : 54 Contre : 0, Abstention : 1 ;

Date de Convocation : le 25 mars 2022 ;

Présenté par le Président, à distance, le 31 mars 2022.

Délibéré par le Comité syndical Autolib' et Velib' Métropole, réuni en session plénière, à distance le 31 mars 2022.

Les membres du Comité syndical :

ALFORTVILLE Luc Carvounas	ANTONY Perrine Precetti	ARCUEIL Simon Burkovic <i>Simon Burkovic</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	ARGENTEUIL Jean-François Ploteau <i>Jean-François Ploteau</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	ASNIERES-SUR-SEINE Frédéric Sitbon donne pouvoir à P. Pattée (Sceaux) <i>Patrice Pattée</i> <small>✓ Certified by yousign</small>
AUBERVILLIERS Zahia Bouzidi	AULNAY-SOUS-BOIS Mathieu Tellier	BAGNEUX Bruno Tuder <i>Bruno Tuder</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BAGNOLET Edith Felix a le pouvoir de P. Amella (Pantin) <i>Edith Felix</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BEZONS Michèle Vasic
BIEVRES Anne Pelletier-Le Barbier (Maire)	BOBIGNY Sonia Airouche	BOIS-COLOMBES Stephanka Toussaint <i>Stephanka Toussaint</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BONDY Laurent Cotte	BOUGIVAL Vincent Mezure
BOURG-LA-REINE Cédric Nicolas Suppléant : Tristan Legendre <i>Tristan Legendre</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	BRY-SUR-MARNE Pierre Leclerc	CACHAN Samuel Besnard Suppléant : David Petiot a le pouvoir de J. Lefebvre (Romanville) <i>David Petiot</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHAMPIGNY-SUR-MARNE Yann Viguie <i>Yann Viguie</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHARENTON-LE-PONT Marie-Hélène Magne a le pouvoir de T. Culang (Saint-Mandé) <i>Marie-Hélène Magne</i> <small>✓ Certified by yousign</small>
CHATENAY-MALABRY Marc Feugere donne pouvoir à J.-P. Mordefroid (Verrières-le-Buisson) <i>Jean-Paul Mordefroid</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHATILLON Andy Kangoud <i>Andy Kangoud</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CHOISY-LE-ROI Kristian Bolle	CLAMART Serge Kehyayan <i>Mohamed Houcini</i> <small>✓ Certified by yousign</small>	CLICHY-LA-GARENNE Patrice Pinard

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – RÉGIE AUTONOME VELIB' – CA - 2021

<p>COLOMBES Leopold Michallet</p> <p><i>Leopold Michallet</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>COURBEVOIE Hervé de Compiègne</p>	<p>CRETEIL Sylvie Simon-Deck</p> <p><i>Sylvie Simon-Deck</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>DRANCY Jean-Luc Millard</p>	<p>DUGNY Quentin Gesell (Maire)</p>
<p>ENGHIEN-LES-BAINS Sophie Merchat Donne pouvoir à C. du Sartel (Saint-Cloud)</p> <p><i>Capucine Du Sartel</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>EPINAY-SUR-SEINE Marius Tchendjou</p>	<p>FONTENAY-AUX-ROSES Mohamed Houcini</p> <p><i>Mohamed Houcini</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>FONTENAY-SOUS-BOIS Marc Brunet</p>	<p>GARCHES Thierry MARI</p>
<p>GENNEVILLIERS Christophe Bernier a le pouvoir de C. Paquis (Les Lilas)</p> <p><i>Christophe Bernier</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>GENTILLY Nadine Herrati</p>	<p>IVRY-SUR-SEINE Clément Pecqueur</p>	<p>JOINVILLE-LE-PONT Laura Manach</p>	<p>JUVISY-SUR-ORGE Jacques Godron</p>
<p>LA GARENNE-COLOMBES Geneviève Gaillabaud</p> <p><i>Geneviève Gaillabaud</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>LE BLANC-MESNIL Gabriel Galiotto</p>	<p>LE BOURGET Ingrid Adelaïde-Beaubrun</p>	<p>LE CHESNAY- ROCQUENCOURT Marie-Laure Majou</p>	<p>LE KREMLIN-BICÈTRE Frédéric Raymond</p> <p><i>Frédéric Raymond</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>
<p>LE PLESSIS TRÉVISE Marc Frot</p>	<p>LE PLESSIS-ROBINSON Benoit Blot</p>	<p>LE PRÉ SAINT-GERVAIS Laurent Baron Suppléant : Clothilde Choffrut</p> <p><i>Clothilde Choffrut</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>LES LILAS Christophe Paquis donne pouvoir à C. Bernier (Gennevilliers)</p> <p><i>Christophe Bernier</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>LEVALLOIS-PERRET Sophie Deschiens</p> <p><i>Sophie Deschiens</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>
<p>MAISONS-ALFORT Marie-France Parrain</p> <p><i>Marie-France Parrain</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>MALAKOFF Farid Hemidi</p> <p><i>Farid Hemidi</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>MONTREUIL Olivier Stern</p> <p><i>Olivier Stern</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>MONTRouGE Paul-André Mouly Suppléant : Matthieu Devriendt</p> <p><i>Matthieu Devriendt</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>NANTERRE Vincent Soulage</p> <p><i>Vincent Soulage</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>
<p>NEUILLY-SUR-SEINE Eric Schindler</p> <p><i>Eric Schindler</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>NOGENT-SUR-MARNE Antoine Gougeon</p> <p><i>Antoine Gougeon</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>NOISY LE SEC Florent Lacaille-Albiges</p> <p><i>Florent Lacaille-Albiges</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>PANTIN Pierric Amella donne pouvoir à E. Felix (Bagnolet)</p> <p><i>Edith Felix</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>PARIS Sylvain Raifaud A le pouvoir de P. Ollier (MGP)</p>

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – RÉGIE AUTONOME VELIB' – CA - 2021

<p>PARIS François Vauglin a le pouvoir de C. Najdovski (MGP)</p> <p><i>François Vauglin</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>PUTEAUX Jean-Marie Ballet</p> <p><i>Jean-Marie Ballet</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>ROMAINVILLE Julie Lefebvre donne pouvoir à D. Petiot (Cachan)</p> <p><i>David Petiot</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>RUEIL-MALMAISON Frédéric Sgard</p> <p><i>Frédéric Sgard</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>RUNGIS Patrick Leroy</p>
<p>SACLAY Claude Majeux</p>	<p>SAINT-CLOUD Capucine du Sartel a le pouvoir de S. Merchat (Enghien-les-Bains)</p> <p><i>Capucine Du Sartel</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>SAINT-DENIS Christophe Piercy</p>	<p>SAINT-GRATIEN Julien Bachard (Maire)</p>	<p>SAINT-MANDÉ Tiffany Culang donne pouvoir à M.-H. Magne (Charenton)</p> <p><i>Marie-Hélène Magne</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>
<p>SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS Philippe Cipriano</p>	<p>SAINT-MAURICE Michel Budakci</p>	<p>SAINT-OUEN Sabrina Decanton</p> <p><i>Sabrina Decanton</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>SCEAUX Patrice Pattée a le pouvoir de F. Sitbon (Asnières-sur-Seine)</p> <p><i>Patrice Pattée</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>SUCY-EN-BRIE Marie-Carole Ciuntu</p>
<p>SURESNES Amirouche Laïdi Suppléante : Sophie Delamotte</p> <p><i>Sophie Delamotte</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>VAUCRESSON Nicolas Moreau</p>	<p>VELIZY-VILLACOUBLAY Nathalie Brar-Chaveau</p>	<p>VERRIERES-LE-BUISSON Jean-Paul Mordefroid a le pouvoir de Marc Feugere (Chatenay-Malabry)</p> <p><i>Jean-Paul Mordefroid</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>VERSAILLES Emmanuel Lion</p> <p><i>Emmanuel Lion</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>
<p>VILLEJUIF Thierry Duboc</p> <p><i>Thierry Duboc</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>VILLENEUVE-LA-GARENNE Emmanuelle Rassaby</p>	<p>VINCENNES Robin Louvigné</p> <p><i>Robin Louvigné</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>VITRY-SUR-SEINE Abdallah Benbetka</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Clichy-sous-Bois Olivier Klein</p>
<p>GRAND PARIS GRAND EST Le Raincy Michel Nugues</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Livry-Gargan Henri Carratala</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Montfermeil Alain Schumacher Suppléante : Marie-Claude Huart</p> <p><i>Marie-Claude Huart</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Neuilly-Plaisance Mickaël Rigault</p>	<p>GRAND PARIS GRAND EST Noisy le Grand Antoine Pirolli</p>
<p>GRAND PARIS GRAND EST Rosny sous bois Patricia Vavassori</p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Issy-les-Moulineaux David Daoulas</p> <p><i>David Daoulas</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Meudon Florence de Pampelonne Suppléant : Patrick de la Marque</p> <p><i>Patrick De La Marque</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Sevres Pascale Flamant Suppléant : Frank-Eric Morel</p> <p><i>Frank-Eric Morel</i></p> <p><small>✓ Certified by yousign</small></p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Ville d'Avray Thierry Siouffi</p>

AUTOLIB' ET VELIB' MÉTROPOLE – RÉGIE AUTONOME VELIB' – CA - 2021

<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Boulogne-Billancourt Bertrand-Pierre Galey</p> <p><i>Bertrand-Pierre Galey</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Boulogne-Billancourt Alain Mathioudakis</p> <p><i>Alain Mathioudakis</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Chaville Pierre Dubarry de la Salle</p>	<p>GRAND PARIS SEINE OUEST Vanves Bernard Roche</p> <p><i>Bernard Roche</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>GRAND PARIS SUD EST Avenir Limeil Brevannes Laurent Cathala</p>
<p>YERRES Jean-Claude Le Roux</p>	<p>HAUTS-DE-SEINE (Dépt) Jean-Christophe Fromantin</p>	<p>VAL-DE-MARNE (Dépt) Françoise Lecoufle</p>	<p>ILE-DE-FRANCE - Région Alix Bougeret</p> <p><i>Alix Bougeret</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>	<p>METROPOLE DU GRAND PARIS Patrick Ollier Donne pouvoir à S. Raifaud (Paris)</p>
<p>METROPOLE DU GRAND PARIS Christophe Najdovski donne pouvoir à F. Vauglin (Paris)</p> <p><i>François Vauglin</i></p> <p><small>✓ Certified by </small></p>				